

Centre Communal d'Action Sociale de BOLBEC



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Conseil d'Administration du 27 février 2023

SOMMAIRE

I.	RAPPEL JURIDIQUE	3
II.	ORGANISATION BUDGÉTAIRE	4
III.	LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRINCIPAL	6
IV.	LA STRUCTURE ET LA GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE	13
V.	LES DÉPENSES DE PERSONNEL	13
VI.	LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE AUTONOMIE LES SOURCES »	14
VII.	LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE AUTONOMIE LE VAL FLEURI »	15
VIII.	LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET ANNEXE « CHANTIER D'INSERTION »	16

I. RAPPEL JURIDIQUE

Le rapport d'orientation budgétaire depuis la loi « NOTRe »

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (A.T.R.) du 6 février 1992, la tenue du débat d'orientations budgétaires (D.O.B.) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (article L 4311-1, L 3312-1 et L 2312-1 du code général des collectivités territoriales). Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le D.O.B. est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion du C.C.A.S.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif mais ne peut pas être organisé au cours de la même séance. Il a lieu dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'assemblée délibérante.

Plus récemment, l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information aux élus.

Aussi, dorénavant, le D.O.B. s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de 10 000 habitants.

Ce rapport d'orientations budgétaires (R.O.B.) n'est pas qu'un document interne : il doit faire l'objet d'une publication. Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le D.O.B.

Ce débat doit permettre au Conseil d'Administration de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour les programmes pluriannuels. Ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets en cours et à venir, ainsi que des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue d'une prochaine séance du Conseil d'Administration. Il y a lieu d'indiquer que le budget primitif 2023 doit être voté avant le 15 avril prochain.

II. ORGANISATION BUDGÉTAIRE

Le Centre Communal d'Action Sociale compte quatre budgets.

Le budget principal

Conformément au code général des collectivités locales et à l'instruction comptable M57, ce budget est voté par nature (chapitres en section de fonctionnement, chapitres en section d'investissement) avec une présentation par fonction permettant une approche par équipements ou par actions.

La section de fonctionnement est de construction très classique.

Ses principales ressources sont :

- La subvention de la Ville de Bolbec ;
- Les participations versées par l'État, et différentes subventions de fonctionnement ;
- Les produits des services publics (séjours et voyages des seniors, etc.).

Les dépenses de fonctionnement comportent les charges de personnel, les charges à caractère général, les subventions, les participations aux contingents, les frais financiers et des écritures d'ordre budgétaires consacrées aux amortissements. Ces dépenses permettent le fonctionnement des services proposés aux usagers de l'établissement.

La section d'investissement est présentée en deux parties :

- la dette et les opérations financières non ventilables. En dépenses sont inscrites des subventions d'équipement versées, des avances remboursables et des écritures d'ordre. En recettes figurent le F.C.T.V.A., le remboursement des avances et des écritures d'ordre (les amortissements et l'autofinancement) ;
- les moyens matériels des services : il s'agit de tous les besoins en matériel, mobilier, matériel informatique, véhicules, etc. nécessaires au bon fonctionnement des services et au bon entretien du patrimoine.

Le budget annexe « Résidence Autonomie Les Sources »

Ce budget annexe concerne les dépenses liées à la gestion de la Résidence Autonomie « Les Sources ». Il est alimenté par ses recettes issues des loyers, des activités de la structure, du forfait autonomie versé par le Département dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) et en dernier lieu par une subvention de fonctionnement du budget principal.

Les dépenses d'investissement correspondent principalement aux crédits inscrits pour le renouvellement des équipements des structures ainsi que des travaux de rénovations.

Ce budget est géré selon l'instruction comptable M22 spécifique aux établissements sociaux et médico-sociaux.

Le budget annexe « Résidence Autonomie Le Val Fleuri »

Ce budget annexe concerne les dépenses liées à la gestion de la Résidence Autonomie « Le Val Fleuri ». Il est alimenté par ses recettes issues des loyers, des activités de la structure, du forfait autonomie versé par le Département dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) et en dernier lieu par une subvention de fonctionnement du budget principal.

Les dépenses d'investissement correspondent principalement aux crédits inscrits pour le renouvellement des équipements des structures ainsi que des travaux de rénovations.

Ce budget est géré selon l'instruction comptable M22 spécifique aux établissements sociaux et médico-sociaux.

Le budget annexe « Chantier d'insertion »

Ce budget est principalement constitué par les charges de personnel liées aux agents du chantier. S'y ajoutent diverses dépenses de fournitures.

Les investissements liés à ce budget résident dans l'acquisition de matériel.

Les principales ressources proviennent de l'Etat, du Département, des travaux facturés et du budget principal.

Ce budget est géré selon l'instruction comptable M57.

III. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRINCIPAL

A. Données rétrospectives 2018 – 2022

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice (hors excédent reporté)

	Rétrospective				
	2018	2019	2020	2021	2022*
Atténuation de charges (chap 013)	1 465	5 635	2 111	5 669	1 040
Produits des services (chap 70)	39 718	48 915	19 189	6 759	18 579
Produit des contributions directes	41 182	54 550	21 300	12 428	19 619
FCTVA (art 744)	0	0	0	0	0
Participations (art 747)	632 913	766 276	719 600	720 778	774 805
Autres dotations (autres articles chap 74)	0	0	0	0	0
Dotations	632 913	766 276	719 600	720 778	774 805
Autres produits de gestion courante (chap 75)	7 244	7 346	7 481	6 816	5 708
Total des recettes de gestion courante	7 244	7 346	7 481	6 816	5 708
Produits financiers (chap 76)	0	0	0	0	0
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	0	0	0	0	0
Produits exceptionnels (chap 77 hors 775)	0	523	2 921	220	2 080
Reprises sur provisions (chap 78 mvt réel)	0	0	0	0	0
Recettes diverses	0	0	0	0	0
Autres recettes d'exploitation	0	523	2 921	220	2 080
Total des recettes réelles de fonctionnement	681 339 €	828 695 €	751 301 €	740 242 €	802 211 €

(* 2022 : sous réserve du pointage définitif)

Le poste atténuation de charges correspond principalement aux indemnités journalières versées par la CPAM dans le cadre des agents en arrêt maladie.

Les produits des services comptabilisent les recettes issues de la restauration des personnes âgées, ainsi que celles concernant le séjour et le voyage des séniors. A noter qu'à compter de l'exercice 2022, le produit de la vente des repas des personnes âgées est comptabilisé sur chaque budget annexe des résidences autonomes.

Le poste des « Participations » comportent essentiellement :

- La subvention de la Ville de Bolbec (Montant perçu en 2022 : 739 142 € contre 680 000 € en 2021) ;
- La participation du Département au titre de la gestion du Fond de Solidarité Européen et du Revenu de Solidarité Active (Pour l'exercice 2022, le montant s'élève à 28 000,00 €) ;

Les loyers des logements situés Rue des Hirondelles sont comptabilisés dans le chapitre « Autres produits de gestion courante ».

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice

	Rétrospective				
	2018	2019	2020	2021	2022*
Charges à caractère général (chap 011)	182 761	171 637	129 285	175 754	182 357
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	268 149	285 910	295 635	293 237	249 457
Autres reversements (autres art 739)	0	0	0	0	0
Atténuation de produit (chap 014)	0	0	0	0	0
Subvention d'équilibre des budgets annexes (art.6521)	0	0	0	0	0
Contingents et participations obligatoires (autres articles 655)	11 562	8 876	0	0	0
Subventions versées (art 657)	101 772	108 342	125 233	120 322	120 323
Autres charges de gestion courante (autres articles 65)	61 310	87 244	77 052	48 733	40 704
Autres charges de gestion courante (chap 65)	174 644	204 462	202 285	169 056	161 027
Total des dépenses de gestion courante	625 554	662 009	627 205	638 047	592 841
Intérêts de la dette (art 66111)	0	0	0	0	0
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	0	0	0	0	0
Autres charges financières (autres articles chap 66)	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles (chap 67)	53 437	182 795	106 158	74 429	275 893
Dotations aux provisions (chap 68 mvt réel)	0	0	0	0	0
Dépenses diverses	0	0	0	0	0
Charges induites des investissements	0	0	0	0	0
Sous-total charges d'exploitation	53 437	182 795	106 158	74 429	275 893
Total des dépenses réelles de fonctionnement	678 991 €	844 804 €	733 363 €	712 475 €	868 735 €

(* 2022 : sous réserve du pointage définitif)

Les charges à caractère général comptabilisent les dépenses nécessaires aux activités du C.C.A.S. pour fonctionner entre autres pour l'exercice 2022 :

- Le remboursement à la Ville de frais de personnel (D.R.H., Finances, Téléphonie) à hauteur de 59 445,66 € ;
- Le remboursement pour la location des locaux « Rue des Martyrs » : 7 368,88 € ;
- Le remboursement pour la confection des repas des anciens : 7 484,43 € ;
- Le remboursement pour la confection des repas des séniors : 6 846,78 € ;
- Les chèques cadeaux et les colis de Noël : 32 240,00 € ;
- Les dépenses pour le voyage des séniors : 16 070,60 € ;
- Les dépenses pour le séjour des séniors : 18 433,00 € ;
- Le loyer pour les logements « Rue des Hirondelles » : 5 501,90 € ;
- Les dépenses pour le repas des anciens à hauteur de : 8 733,31 €.

Pour l'exercice 2022, les subventions versées sont :

- Association Havraise d'Action et de Promotion Sociale : 38 600,00 € ;
- Brotonne service : 9 700,00 € ;
- Banque alimentaire de la région havraise : 400,00 € ;
- Association Aide à Domicile et Emplois Familiaux : 60 000,00 € ;
- Département de la Seine-Maritime – Fonds d'Aide aux Jeunes : 2 701,00 € ;
- Département de la Seine-Maritime – Fonds de Solidarité Logements : 8 922,40 €.

Les autres charges de gestion courante comportent :

- Les secours d'urgence : 13 982,99 € contre 11 114,82 € en 2021 ;
- Les aides sociales : 25 825,91 € contre 29 045,78 € en 2021.

Les charges exceptionnelles comptabilisent principalement les subventions versées sur les budgets annexes, notamment le « Chantier d'insertion » pour 76 836,82 € contre 68 675,61 € en 2021, 124 404,49 € pour la « Résidence Autonomie Les Sources », et 73 173,27 € contre 5 273,00 € en 2021 pour la « Résidence Autonomie Le Val Fleuri ».

Les recettes réelles d'investissement (hors excédent reporté et excédent capitalisé)

	Rétrospective				
	2018	2019	2020	2021	2022*
FCTVA (art 10222)	979	0	163	514	852
Subventions perçues (chap 13)	0	0	0	0	0
Autres subventions	0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières (chap 27)	839	1 623	895	1 478	1 437
Opérations pour compte de tiers en recette (chap 45)	0	0	0	0	0
Autres recettes	0	0	0	0	0
Sous-total des recettes d'investissement	1 818	1 623	1 058	1 992	2 289
Emprunts déjà souscrits	0	0	0	0	0
Emprunts en cours	0	0	0	0	0
Emprunts prospective (art 16 hors 166)	0	0	0	0	0
Opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449)	0	0	0	0	0
Total des recettes réelles d'investissement	1 818 €	1 623 €	1 058 €	1 992 €	2 289 €

(* 2022 : sous réserve du pointage définitif)

Le F.C.T.V.A correspond à la dotation versée par l'État calculée sur les investissements réalisés en N-2.

Les autres immobilisations financières correspondent aux prêts remboursables octroyés aux personnes en difficultés. On retrouve ce poste en dépenses et en recettes.

Les dépenses réelles d'investissement (hors déficit reporté)

	Rétrospective				
	2018	2019	2020	2021	2022*
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	996	3 131	5 194	4 545	133
Subventions d'équipement (art 204)	0	134 341	0	0	47 749
Sous-total dépenses d'équipement	996	137 472	5 194	4 545	47 882
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	0	0	0	0	227
Autres investissements	0	0	0	0	0
Opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449)	0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières (chap 27)	946	1 516	895	1 478	1 437
Opérations pour compte de tiers en dépense (chap 45)	0	0	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	1 942 €	138 988 €	6 089 €	6 024 €	49 546 €

(* 2022 : sous réserve du pointage définitif)

Les dépenses d'équipement comportent les achats de mobiliers et d'autres immobilisations corporelles pour équiper les services du C.C.A.S.

Les subventions d'équipement comptabilisées en 2022 ont été versées sur le budget de la « Résidence Autonomie Les Sources » à hauteur de 35 957,67 € ainsi que sur le budget de la « Résidence Autonomie Le Val Fleuri » à hauteur de 11 791,56 € pour la réalisation de travaux.

B. Les résultats prévisionnels de l'exercice 2022

Bien que les comptes ne soient pas encore définitivement arrêtés, le résultat 2022 est pour l'heure constitué ainsi :

- Excédent de fonctionnement :	164 070,02 €
- Déficit d'investissement :	33 498,26 €
Soit un excédent global de :	130 571,76 €
Reste à réaliser en investissement :	
- Dépenses :	14 534,71 €
- Recettes :	457,72 €

L'excédent global de l'exercice d'un montant de 116 494,77 € sera repris au BP 2023 (contre 244 351,78 € d'excédent constaté au 31 décembre 2021).

C. Les orientations budgétaires 2023

La section de fonctionnement :

	CREDITS INSCRITS BP 2022	CREDITS PROPOSÉS BP 2023
Saisie des informations budgétaires		
Dépenses de fonctionnement		
011 - Charges à caractère général	248 151,97	275 789,13
012 - Charges de personnel	246 208,00	251 232,83
014 - Atténuations de produits	0,00	0,00
- 65 - Autres charges de gestion courante	208 860,00	456 516,81
655 - Participations	0,00	0,00
657 - Subventions	108 700,00	108 700,00
65 - Autres charges de gestion courante diverses	100 160,00	347 816,81
- 66 - Charges financières	0,00	0,00
6611 - Intérêts de la dette	0,00	0,00
66 - Autres charges financières	0,00	0,00
67 - Charges exceptionnelles	198 457,58	100,00
Autres dépenses réelles de fonctionnement	0,00	0,00
Dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice	901 677,55 €	983 638,77 €
675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00	0,00
676 - Différences sur réalisations [positives]	0,00	0,00
68 - Dotations aux amortissements	15 372,00	17 525,00

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement 2023 sont en augmentation de 9,09 % par rapport à 2022, soit en valeur absolue de +81 961,22 €.

Le poste « Charges à caractère général » a été revu à la hausse et comprend notamment :

- 70 000,00 € au titre de remboursement de dépenses au budget de la Ville ;
- 46 300,00 € pour le séjour et le voyage des séniors ;
- 42 000,00 € pour la réalisation d'une prestation « Analyse des besoins sociaux » ;
- 17 050,00 € pour le spectacle des anciens ;
- 16 600,00 € pour le repas des anciens ;
- 13 000,00 € pour le colis des anciens ;
- 4 300,00 € pour les frais d'assurance (Flotte automobile, responsabilité civile, etc.) ;
- 3 500,00 € pour la location du « 13 rue des Hirondelles ».

Les dépenses de personnel sont en légère augmentation de 5 024,83 € soit +2,04 %.

Le poste des subventions comprend les montants prévisionnels suivants :

- Brotonne Service : 9 700,00 € ;
- Banque alimentaire : 400,00 € ;
- Association Aide à Domicile et Emplois Familiaux : 60 000,00 € ;
- Association Havraise d'Action et de Promotion Sociale : 38 600,00 €.

Les autres charges de gestion courante diverses correspondent essentiellement :

- Les secours d'urgence à hauteur de 20 000,00 € (crédits utilisés à hauteur de 13 972,52 € en 2022 et 11 114,82 € en 2021) ;
- Les aides sociales à hauteur de 40 000,00 € (crédits utilisés à hauteur de 25 575,16 € en 2022 et 29 045,78 €) ;
- Les autres secours – Noël de la solidarité à hauteur de 10 000,00 €.

A compter de l'exercice 2023, les subventions d'équilibres versées aux budgets annexes sont comptabilisées dans les autres charges de gestion courante. Sont inscrites pour l'exercice 2023 :

- Une subvention d'équilibre au budget annexe « Chantier d'insertion » pour 118 010,81 € contre un montant de 82 079,82 € en 2022 ;
- Une subvention d'équilibre au budget annexe « Résidence Autonomie Les Sources » pour 143 796,00 € contre un montant de 88 770,49 € en 2022 ;
- Aucune subvention d'équilibre au budget annexe « Résidence Autonomie Le Val Fleuri » contre un montant de 26 107,27 € en 2022.

	CREDITS INSCRITS BP 2022	CREDITS PROPOSÉS BP 2023
Saisie des informations budgétaires		
Recettes de fonctionnement		
013 - Atténuations de charges	6 600,00	500,00
70 - Produits des services	17 050,00	19 000,00
- 74 - Dotations et participations	689 500,00	871 500,00
75 - Autres produits de gestion courante	7 640,00	4 648,00
76 - Produits financiers	0,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00
Autres recettes de fonctionnement	0,00	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	720 790,00 €	895 648,00 €
Excédent de fonctionnement N-1	230 593,15 €	116 494,77 €

775 - Produits des cessions	0,00	0,00
776 - Différences sur réalisations [négatives]	0,00	0,00
777 - Quote part des subventions transférée au compte de résultat	0,00	0,00
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00
79 - Transferts de charges	0,00	0,00

Hors excédent reporté, les recettes réelles de la section de fonctionnement sont en augmentation +24,26 % par rapport à 2022, soit +174 858,00 €.

Les différents éléments envisagés pour l'équilibre du budget primitif 2023 sont :

- Une augmentation prévisionnelle de la subvention de la Ville de Bolbec de 180 000,00 € passant ainsi de 660 000,00 € en 2022 à 840 000,00 € en 2023. Ceci est la conséquence de la forte diminution du résultat 2022 par rapport à 2021 ;
- Une diminution des loyers issus de la location des logements « Rue des Hirondelles » du fait qu'un logement qui a été rendu ;
- Une réévaluation du poste du « Produits des services » tenant compte du réalisé 2022.

La section d'investissement :

	CREDITS INSCRITS BP 2022	CREDITS PROPOSÉS BP 2023
Saisie des informations budgétaires		
Dépenses d'investissement		
10 – Dotations, fonds divers	0,00	0,00
164 - Remboursements d'emprunts	0,00	0,00
Dépenses d'équipement (20, 21, 23)	21 000,00	28 950,00
204 - Subventions d'équipement	43 317,23	0,00
Autres dépenses d'investissement	2 000,00	2 300,00
Dépenses réelles d'investissement	66 317,23 €	31 250,00 €
Déficit d'investissement N-1	0,00 €	18 129,89 €
Crédits reportés N-1	0,00 €	14 534,71 €
139 – Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	0,00	0,00
Recettes d'investissement		
10 - Dotations, fonds divers et réserves [sf 10222]	0,00	0,00
10222 - FCTVA	853,00	746,00
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00
164 - Emprunts nouveaux	0,00	0,00
20-21-23 Réductions d'immobilisations	0,00	0,00
Autres recettes d'investissement	2 000,00	2 000,00
Recettes réelles d'investissement	2 853,00 €	2 746,00 €
Excédent d'investissement N-1	13 758,63 €	0,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	32 206,88 €
Crédits reportés N-1	0,00 €	457,72 €
28 - Dotations aux amortissements	15 372,00	17 525,00

Les dépenses d'équipement à hauteur de 28 950,00 € comportent le remplacement d'un véhicule, l'acquisition de mobiliers et matériels complémentaires dans le cadre du déménagement des services du C.C.A.S. à l'Espace du Square.

Les subventions d'équipement en 2022 correspondent aux versements sur les budgets annexes des résidences autonomes de 31 525,67 € pour « Les Sources » et 11 791,56 € pour « Le Val Fleuri » afin de réaliser les travaux envisagés l'année dernière.

Pour l'équilibre du budget primitif 2023, il n'est pas envisagé d'inscrire un besoin en emprunt nouveau.

Besoin de financement pour l'année 2022

Emprunt nouveau Budget principal	Emprunt nouveau Budgets annexes	Emprunt nouveau Total (a)	Rembourse ment en capital Budget principal	Rembourse ment en capital Budgets annexes	Rembourse ment en capital Total (b)	Besoin de financement Total (a-b)
0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

D. La présentation des engagements pluriannuels

Le C.C.A.S. est lié par trois engagements pluriannuels :

- Une convention de gestion de la résidence autonomie « Les Sources » avec Habitat 76 jusqu'au 30 novembre 2025 ;
- Une convention de gestion de la résidence autonomie « Le Val Fleuri » avec LOGÉAL jusqu'au 28 février 2025 ;
- Une convention de trois ans (2023 - 2025) avec l'État et le Département pour le Chantier d'Insertion.

IV.LA STRUCTURE ET LA GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

Au 31 décembre 2022, le Centre Communal d'Action Sociale de Bolbec ne détient aucun emprunt à son passif.

V.LES DÉPENSES DE PERSONNEL

La structure des effectifs au 31 décembre 2022

L'effectif des emplois permanents rémunérés au 31 décembre 2022 est de 26 agents. Ces effectifs sont répartis de la manière suivante :

	Nombre d'agents	Équivalent Temps plein
Titulaires et stagiaires	6	5,10
Contractuels	6	5,23
CDDI	14	10,14
Total	26	20,47

	TITULAIRE	CDD	ETP
CAT A	1	3	3,80
CAT C	5	3	6,53
	6	6	10,33

VI. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE AUTONOMIE LES SOURCES »

A. Les résultats prévisionnels de l'exercice 2022

Bien que les comptes ne soient pas encore définitivement arrêtés, le résultat 2022 est pour l'heure constitué ainsi :

- Déficit de fonctionnement :	-2 499,89 €
- Excédent d'investissement :	144 084,26 €
Soit un excédent total de :	141 584,37 €
Reste à réaliser en investissement :	
- Dépenses :	8 361,21 €
- Recettes :	0,00 €

Les résultats de l'exercice seront repris au BP 2023 dans chacune de sa section sans affectation du résultat.

B. Les orientations budgétaires 2023

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2021	BP 2022	BP+DM 2022	CA 2022	BP 2023
011 Charges à caractère général	51 741,50	64 850,00	100 484,00	100 467,32	98 450,00
012 Charges de personnel	90 190,84	105 146,00	105 146,00	94 889,32	79 949,50
016 Dépenses liées à la structure	83 175,60	89 010,00	91 616,00	91 515,87	101 356,61
002 Déficit de fonctionnement	0,00	21 166,49	21 166,49	21 166,49	2 499,89
TOTAUX	225 107,94 €	280 172,49 €	318 412,49 €	308 039,00 €	282 256,00 €

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2021	BP 2022	BP+DM 2022	CA 2022	BP 2023
017 Produits de la tarification	169 929,47	165 000,00	165 000,00	159 141,80	120 000,00
018 Autres produits relatifs à l'exploitation	14 941,08	114 172,49	152 056,49	144 807,06	161 256,00
019 Produits financiers	795,68	1 000,00	1 356,00	1 590,25	1 000,00
002 Excédent reporté	18 275,22	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	203 941,45 €	280 172,49 €	318 412,49 €	305 539,11 €	282 256,00 €

Pour l'exercice 2023, le chapitre du produit de la tarification a été revu à la baisse du fait du « transfert » des locataires de la résidence Les Sources vers la résidence Le Val Fleuri.

Le poste « 018 Autres produits relatifs à l'exploitation » comprend la subvention d'équilibre versée du budget principal du C.C.A.S. à hauteur de 143 796,00 €.

Les investissements inscrits sont : le remboursement de cautions (12 000,00 €), des travaux d'entretien sur l'ascenseur (18 000,00 €), une provision pour le remplacement de divers équipements (3 600,00 €), l'achat de mobilier et outillages (5 500,00 €).

Ces investissements seront financés par l'excédent reporté de 2022.

VII. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE AUTONOMIE LE VAL FLEURI »

A. Les résultats prévisionnels de l'exercice 2022

Bien que les comptes ne soient pas encore définitivement arrêtés, le résultat 2022 est pour l'heure constitué ainsi :

- Excédent de fonctionnement :	89 759,97 €
- Excédent d'investissement :	33 494,72 €
Soit un excédent total de :	123 254,69 €
Reste à réaliser en investissement :	
- Dépenses :	19 113,47 €
- Recettes :	1 554,92 €

Les résultats de l'exercice seront repris au BP 2023.

B. Les orientations budgétaires 2023

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2021	BP 2022	BP+DM 2022	CA 2022	BP 2023
011 Charges à caractère général	98 242,61	111 690,00	158 756,00	158 756,00	221 340,97
012 Charges de personnel	107 101,93	113 730,00	113 730,00	107 727,84	106 549,00
016 Dépenses liées à la structure	267 831,72	292 929,00	292 929,00	269 203,31	305 930,00
TOTAUX	473 176,26 €	518 349,00 €	565 415,00 €	535 687,15 €	633 819,97 €

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2021	BP 2022	BP+DM 2022	CA 2022	BP 2023
017 Produits de la tarification	422 080,44	390 000,00	390 000,00	445 235,03	500 000,00
018 Autres produits relatifs à l'exploitation	32 354,11	66 709,27	113 775,27	119 143,31	42 560,00
019 Produits financiers	2 378,42	2 500,00	2 500,00	1 929,05	1 500,00
002 Excédent reporté	75 503,02	59 139,73	59 139,73	59 139,73	89 759,97
TOTAUX	532 315,99 €	518 349,00 €	565 415,00 €	625 447,12 €	633 819,97 €

Les investissements inscrits sont : le remboursement de cautions (15 000,00 €), une provision pour le renouvellement d'équipements de chauffage et autres matériels techniques (5 400,00 €), l'acquisition de mobiliers pour la salle commune (5 000,00 €), du matériels et outillages (1 200,00 €), une provision pour le remplacement de divers équipements (10 000,00 €).

VIII. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET ANNEXE « CHANTIER D'INSERTION »

A. Les résultats prévisionnels de l'exercice 2022

Bien que les comptes ne soient pas encore définitivement arrêtés, le résultat 2022 est pour l'heure constitué ainsi :

- Excédent de fonctionnement :	14 599,47 €
- Déficit d'investissement :	-13 078,28 €
Soit un excédent total de :	1 521,19 €
Reste à réaliser en investissement :	
- Dépenses :	0,00 €
- Recettes :	0,00 €

L'excédent global de l'exercice d'un montant de 1 521,19 € sera repris au BP 2023.

B. Les orientations budgétaires 2023

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
011 Charges à caractère général	25 176,72	28 450,40	25 021,40	35 295,00
012 Charges de personnel	271 464,94	274 116,00	283 378,47	289 972,00
65 Autres charges de gestion courante	121,91	1 210,00	726,38	1 210,00
67 Charges exceptionnelles	0,00	200,00	0,00	0,00
TOTAUX	296 763,57 €	303 976,40 €	309 126,25 €	326 477,00 €

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
013 Atténuations de charges	3 827,85	2 800,00	2 058,63	250,00
70 Produits des services	0,00	10 000,00	8 455,00	10 000,00
74 Dotations et participations	279 667,69	297 079,82	287 197,02	340 875,81
75 Autres produits de gestion courante	0,84	10,00	0,29	10,00
77 Produits exceptionnels	238,80	0,00	1 151,00	0,00
002 Excédent reporté	55 418,26	30 072,58	30 072,58	1 521,19
TOTAUX	339 153,44 €	339 962,40 €	328 934,52 €	352 657,00 €

Les principales recettes de ce budget annexe sont constituées d'une participation prévisionnelle de l'État à hauteur de 222 226,00 € ainsi que du budget principal du C.C.A.S. à hauteur de 118 010,81 € contre 82 079,82 € en 2022.

Les investissements envisagés sont l'acquisition d'un véhicule à hauteur de 18 000,00 € et le renouvellement de divers matériels et outillages pour 2 000,00 €.